

DISCOURS DE VOEUX

Paris, 25 janvier 2023

[Monsieur le ministre de la Santé et de la Prévention, cher François,

Monsieur le ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées,
cher Jean-Christophe,

Mesdames, Messieurs, chers amis,]

[INTRODUCTION]

Permettez-moi de vous adresser mes meilleurs vœux pour cette année 2023 qui commence.

Depuis le 4 juillet 2022, voilà bientôt sept mois que j'exerce mes fonctions de ministre déléguée chargée des Personnes handicapées.

C'est un honneur pour moi de continuer à servir mon pays.

Un honneur de continuer à **vous** servir.

Et de continuer à accompagner les transformations voulues par le président de la République depuis 2017.

Je veux d'emblée remercier toutes celles et tous ceux qui m'ont accueillie dans ce beau ministère des solidarités.

Nos directions, le CNCPH, les associations, les instances représentatives des personnes handicapées et, bien sûr, la DIA et le SG-CIH.

Merci à vous tous de votre bienveillance dans nos rencontres.

Depuis sept mois, j'ai beaucoup écouté, discuté, échangé, j'ai lu des tas de notes fournies... Et j'ai aussi beaucoup appris !

Et puis j'ai beaucoup aimé mes rencontres de terrain, en visitant les MDPH, en inaugurant nombre de dispositifs innovants, que j'ai pu ainsi découvrir, en rencontrant des professionnels de l'accompagnement, des familles, des écoles, des chefs d'entreprises, les élus...

Bref, en allant directement à la rencontre des personnes handicapées.

Et c'est à travers tous ces contacts, toutes ces expériences que j'ai pu d'abord mesurer le chemin parcouru pendant cinq ans.

Beaucoup a en effet été réalisé avec Sophie CLUZEL, que je veux saluer amicalement ce soir :

- Inclusion scolaire, avec le lancement du grand chantier de l'école inclusive

- Pleine citoyenneté, avec l'élargissement de l'accès au vote,
- Instauration des droits à vie,
- Évolution des PCH,
- Déploiement d'une stratégie inédite, dans son ambition comme dans ses moyens, sur l'autisme et les troubles du neuro-développement,
- Et j'en oublie.

Beaucoup a été fait, et cela nous donne une dynamique.

Mais beaucoup reste à faire aussi, c'est indiscutable.

Car j'ai pu mesurer aussi les insatisfactions que m'expriment si souvent nos compatriotes, en des termes très simples :

- « L'accès aux droits, c'est trop compliqué, c'est trop long »
- « Il manque des places »
- « Il manque des professionnels »

J'ai entendu le désarroi de parents, qui se sentent démunis face à leur quotidien d'accompagnants d'enfants handicapés.

J'ai entendu aussi, parfois, les inquiétudes des associations gestionnaires, sur le manque de personnel, le manque d'attractivité des métiers, et sur ce que l'on peut mettre ou non derrière ce mot de « désinstitutionnalisation ».

Et puis, j'ai pu constater de formidables réussites professionnelles, qui sont aussi une réalité chez beaucoup de personnes en situation de handicap.

J'ai rencontré des salariés heureux, des créateurs d'entreprises pugnaces, des apprentis pleins de talents.

J'ai été éblouie par des réussites sportives extraordinaires, par toute cette énergie du parasport français, qui nous laisse espérer de si beaux moments, lors des Jeux de Paris et lors de toutes les compétitions à venir cette année – avec une appétence particulière que je dois vous confesser, forcément, pour le championnat du monde de rugby fauteuil.

Surtout, j'ai écouté les personnes en situation de handicap m'exprimer leurs attentes :

- Être respectées, dans leur vie et dans leur dignité,
- Être des citoyens et des citoyennes comme autres,
- Et pouvoir mener leur vie comme il l'entendent, sans barrière, au sein de notre société.

[BILAN DES 6 MOIS D'ACTION]

Et pour être à la hauteur de ces attentes, nous avons aussi beaucoup travaillé durant ces six mois !

Et je veux remercier mon cabinet, sous la houlette de Maelig Le Bayon, ainsi que les directions et les services dans leur ensemble.

Dès cet été, la déconjugalisation de l'AAH a été votée au Parlement.

Le décret a été publié le 27 décembre, la mesure sera effective comme prévu le 1^{er} octobre 2023, sans faire aucun perdant.

L'AAH a été revalorisée, avec un montant maximal passé de 920 à 956 euros par mois, soit un total de + 5,8 % sur l'année. Nous avons aussi fait bénéficier les personnes qui touchent l'AAH d'une indemnité inflation exceptionnelle de 100€.

Nous avons signé en décembre les décrets tant attendus sur la transformation des ESAT.

Nous avons travaillé à la transposition de la directive européenne sur l'accessibilité. Le travail législatif est – enfin ! – en voie de finalisation.

Mais nous savons que le processus ne s'arrête pas là.

Nous entendons bien poursuivre l'effort jusqu'au bout, avec une vigilance non seulement sur la transposition, mais aussi – et même surtout ! – sur l'application des textes et leur effectivité concrète.

Le premier CIH du nouveau quinquennat a permis de réunir autour de la Première ministre nombre de mes collègues ministres. Vous le savez bien, les politiques du handicap sont l'affaire de tout le Gouvernement !

Et des avancées concrètes ont été actées en la matière à l'occasion de ce CIH.

Nous avons ainsi conforté le réseau des Hauts fonctionnaires au handicap et à l'inclusion. Ils sont désormais en poste dans chaque ministère, pour assurer un travail de suivi et de cohérence interministérielle.

À l'autre bout de la chaîne, au plus près des territoires, la nomination des sous-préfets référents handicap dans chaque préfecture de France permet d'assurer ce même travail.

La création d'un poste de déléguée interministérielle à l'accessibilité est aussi un atout essentiel.

Isabelle SAURAT, que je salue, a été nommée la semaine dernière en conseil des ministres.

Il lui reviendra de coordonner et d'évaluer la mise en œuvre des mesures prises pour améliorer l'accessibilité physique et numérique.

En novembre dernier, la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées a été vrai succès, avec plus de 20 000 duos formés dans le cadre du DuoDay, et surtout une belle visibilité sur le sujet de l'emploi des personnes en situation de handicap.

Nous avons aussi continué à préparer activement les Jeux paralympiques. Des décisions importantes ont été prises concernant la participation des personnes handicapées en tant que volontaires, mais aussi sur l'organisation de la cérémonie d'ouverture au cœur de Paris, place de la Concorde.

Le vote du PLFSS a été aussi l'occasion de poser des mesures importantes, avec notamment les parcours de rééducation et de réadaptation pour les enfants avec paralysie cérébrale ou polyhandicap, ou le déploiement du système d'information commun des MPDH.

[PERSPECTIVE DE LA CNH]

Aujourd'hui, alors que nous sommes entrés pleinement dans 2023, c'est la CNH qui constitue notre ligne de mire.

Elle donnera un cap à notre action publique sur les trois prochaines années et nous permettra de définir à la fois des priorités et une trajectoire budgétaire qui soit à la hauteur de nos ambitions.

Cette CNH, nous la préparons depuis des semaines déjà. Vous le savez bien, pour participer aux différents groupes de travail.

Et je veux vous remercier toutes et tous de cette assiduité. C'est comme cela que nous rendons concrète et réelle cette méthode de la co-construction de nos politiques publiques avec les personnes concernées.

Cette CNH comporte des thèmes majeurs pour le quotidien des personnes en situation de handicap.

[ÉCOLE]

C'est d'abord l'acte 2 de l'école et l'université pour tous.

Nous devons nous réjouir que de plus en plus de jeunes en situation de handicap arrivent au collège et au lycée, puis suivent des études supérieures.

Notre conviction, c'est que la place de tous les enfants est à l'école. L'Éducation nationale doit bien avoir la responsabilité de tous nos enfants, y compris pour déployer les voies et moyens nécessaires à leur accès à une scolarité pleine et entière.

C'est la raison pour laquelle nous travaillons sur plusieurs axes avec le ministre Pap NDIAYE.

Évidemment, la formation des personnels, au premier rang desquels les enseignants.

Les aménagements scolaires nécessaires.

Une meilleure coopération entre l'école et les MDPH, où chacun joue pleinement le rôle qui est le sien.

Un vrai statut pour les AESH, pour qu'ils puissent être embauchés à temps plein, dans des conditions attractives.

Et enfin, évidemment, le rapprochement et l'intégration du médico-social dans les murs de l'école.

Je sais que c'est un axe que vous attendez particulièrement, puisque c'est la condition de la réussite de notre modèle d'école pour tous.

[PLEIN EMPLOI]

Et puis, parce que dans la vie de tous les Français l'emploi et la formation sont les débouchés attendus de la scolarisation, le deuxième axe de la CNH est consacré à la mobilisation pour le plein emploi.

Tout en renforçant la prévention et la santé au travail, nous voulons donner de la fluidité aux parcours professionnels de nos concitoyens.

J'ai évoqué le plan de transformation des ESAT : c'est une première brique.

Cela passe aussi, bien entendu, par le grand chantier de France Travail. Les travaux menés avec Olivier DUSSOPT doivent nous permettre de passer du diagnostic des incapacités à l'évaluation des compétences. C'est une révolution copernicienne fondamentale !

[ACCESSIBILITE]

Troisième grand chantier de la CNH, c'est l'accessibilité

Je sais combien c'est un sujet absolument essentiel pour nos concitoyens en situation de handicap.

J'ai déjà parlé de la transposition de la directive européenne, mais je veux dire que nous entendons à aller plus loin, afin de répondre à certaines de vos attentes, notamment sur le plan de la communication.

Je pense en particulier à l'instauration d'un régime de sanction pour défaut d'accessibilité des sites internet et des services téléphoniques, qu'ils soient publics ou privés.

L'élan que nous donne cette transposition doit nous permettre d'avancer sur la mise en œuvre des recommandations du rapport Boroy-Colombani. C'est mon ambition et le sens de mon travail interministériel avec le ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications, Jean-Noël Barrot.

Sur l'accessibilité physique et les transports, la CNH doit aussi être un moment de perspectives et d'avancées.

Nous devons d'abord, pour procéder en bonne méthode, disposer d'un état des lieux à la fois précis et concret des Adapt'.

Je réunirai dès demain l'ensemble des sous-préfets référents pour leur fixer cet objectif.

Je sais que les travaux menés par le Groupe de Travail piloté par le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Christophe BECHU, en partenariat avec ses ministres délégués aux Transports et au Logement, Clément BEAUNE et Olivier Klein, sont très attendus.

J'ai pour ma part la conviction qu'il nous faut agir sur deux plans :

D'abord accompagner financièrement.

Il faut soutenir les collectivités locales et les plus petites entreprises, pour qu'elles réalisent les travaux de mise en accessibilité.

Pour ce faire, le fond territorial d'accessibilité, dont les contours devront être précisés à l'occasion de la CNH, à partir des travaux préparatoires, est l'outil adéquat.

Ensuite, il faut aussi réfléchir à la question des sanctions. Lorsqu'il y a une volonté manifeste de ne pas avancer, il doit y avoir sanction. C'est une question d'équité.

[SIMPLIFICATION ET TRANSFO DE L'OFFRE]

Dernier axe structurant de la CNH, c'est la simplification des parcours et la transformation de l'offre.

Pour simplifier les parcours, les mesures sont nombreuses, parfois très techniques, mais l'objectif est clair :

Garantir que chaque personne handicapée dispose d'un véritable accompagnement à la construction du projet de vie et à la recherche de solutions.

Évidemment, les MDPH sont les actrices principales de cette ambition.

Par conséquent, les départements sont des interlocuteurs essentiels.

J'ai été et je reste une élue de terrain. Je sais bien que, sans bonne entente entre les différents échelons, il n'est pas de déploiement efficace de nos politiques publiques.

Je sais aussi combien les iniquités de traitement sur nos territoires peuvent heurter nos compatriotes, et à fort juste titre.

Quant au renforcement et à la transformation de l'offre médico-sociale, elle passe d'abord par un investissement massif sur la détection précoce.

Nous savons bien que c'est la meilleure manière d'éviter le sur-handicap et de donner à chaque enfant toutes les chances de construire son autonomie.

Nous avons déjà agi avec les parcours de rééducation pour les enfants polyhandicapés et cérébro-lésés, dont j'ai déjà parlé, et nous allons continuer à agir.

Le PLFSS 2023 a permis notamment d'augmenter les moyens dédiés aux Centres d'action médico-sociale précoce.

Les Assises de la pédiatrie, annoncées par François BRAUN, sont une brique de plus dans le renforcement et la structuration du parcours du jeune enfant.

Et en matière de détection, tout ce qui a été accompli dans le cadre de la grande Stratégie sur l'autisme et les troubles du neuro-développement a montré la voie et construit une dynamique positive, qu'il faut accompagner et renforcer.

Le plus beau symbole, ce sera cette Maison de l'autisme que nous inaugurerons à Aubervilliers au printemps prochain.

Je veux saluer ici notre déléguée interministérielle, Claire COMPAGNON, et le travail qu'elle mène avec ses équipes de la DIA et les associations de personnes concernées, pour rendre concrète cette grande ambition nationale.

Des concertations sont menées actuellement dans la perspective d'une nouvelle stratégie nationale, pour conforter les acquis de la précédente stratégie, notamment sur la détection et l'accompagnement précoces.

Je veux vous dire que je ne me résous pas à ce que la prise en charge ne respecte pas les recommandations de bonnes pratiques. Je sais que c'est un axe de la nouvelle stratégie. Il nous faudra réévaluer et contrôler les prises en charge actuelles et créer des solutions, notamment pour les adultes, permettant de répondre aux fortes attentes qui sont exprimées par les personnes autistes.

Renforcer et transformer l'offre, c'est aussi se mobiliser pour les territoires et les publics en attente de solution. C'est tout le sens des plans de développement accélérés que nous entendons lancer, à destination des personnes polyhandicapées ou des personnes handicapées vieillissantes, ainsi que pour les territoires ultramarins et franciliens, notamment.

Enfin, nous travaillons à une modification de nos modalités de financement et d'encadrement réglementaire, afin d'encourager notre modèle médico-social à se transformer en profondeur.

[À COTE DE LA CNH]

Outre tous ces travaux menés dans le cadre de la CNH et dont je viens de parler, il nous faudra avancer sur d'autres sujets essentiels.

Je pense notamment à l'accès à la santé et au renforcement des parcours de soin.

Et je veux saisir l'occasion pour remercier François BRAUN, pour son attention à nos sujets communs et pour le travail que nous portons ensemble.

Je veux saluer aussi bien sûr Jean-Christophe COMBE.

C'est à ses côtés que je travaille depuis 7 mois.

Et je sais que, Jean-Christophe et moi, nous partageons la conviction que nous devons avancer sur des chantiers majeurs, parce que ce c'est la condition indispensable pour que les mesures décidées aient un impact tangible dans la vie des Françaises et des Français en situation de handicap.

C'est d'abord cette mission, confiée par la Première ministre à Jean-Christophe, de faire vivre la branche autonomie de notre système de solidarité et de construire un véritable service public de l'autonomie qui puisse agir sur nos territoires.

C'est aussi ce grand chantier de l'attractivité des métiers.

En 2022, nous avons déjà agi pour revaloriser les rémunérations. Nous continuerons bien sûr d'agir en 2023.

Nous devons attirer les talents vers ce secteur du social et du médico-social, parce que ce sont des métiers absolument essentiels à nos solidarités nationales.

Les hommes et les femmes qui font la richesse de ces métiers ont toutes les ressources pour se réinventer. À nous de les accompagner sur cette voie.

Il y a enfin ce grand sujet de la maltraitance et des violences.

Les Français attendent de nous que nous garantissions que toute situation de maltraitance soit dénoncée le plus rapidement possible, afin qu'il y soit aussitôt mis fin.

À nous de faire en sorte que chaque acteur, depuis les ARS jusqu'aux départements, fasse son travail.

Nous aurons en tous cas l'occasion de travailler étroitement sur le sujet avec M. le Ministre, notamment dans le cadre des états généraux qu'il a annoncés en début de semaine.

Et je veux dire aussi quelques mots sur les retraites.

Dire d'abord qu'aucune personne en situation de handicap ne sera pénalisée par la réforme.

Le départ anticipé à 62 ans demeure la règle. C'est vrai aujourd'hui, ce sera vrai demain.

Mais nous voulons aller plus loin.

D'abord en étendant cet âge de 62 ans assurés invalides ou inaptes, et ensuite en assouplissant les conditions d'accès à la retraite anticipée des travailleurs handicapés, pour permettre un accès plus large à ce dispositif.

Et nous voulons améliorer aussi les choses pour les aidants, grâce à l'Assurance Vieillesse Aidants. Elle permettra de regrouper et de compléter ce qui existait avant pour l'ouvrir à de nouveaux publics : notamment les parents et les aidants de personnes en situation de handicap, pour leur permettre de valider des trimestres et éviter que leur situation d'aidants ne les pénalise au moment de prendre leur retraite.

Par ailleurs, le projet prévoit une meilleure prise en compte de l'usure professionnelle associée à certains métiers.

Bref, cette réforme permet de faire progresser la situation des personnes handicapées.

[CONCLUSION]

Mesdames et messieurs,

Lorsque j'ai pris mes fonctions, les personnes handicapées et leurs représentants m'ont immédiatement parlé de la loi Handicap de 2005, de la convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées et du récent rapport, assez sévère pour notre pays.

Je n'en partage pas tous les termes, mais il doit sans cesse nous interroger.

Alors je veux rappeler quelques fondements simples, qui doivent nous guider en permanence dans notre action.

Oui, les personnes handicapées doivent participer pleinement à la vie de notre pays dans tous ses pans.

Oui, les personnes handicapées doivent être des citoyens comme les autres, qui disposent des mêmes chances et des mêmes droits que n'importe qui dans notre société.

Oui, les personnes handicapées doivent avoir accès à des parcours de vie, choisis par elles et pour elles.

Oui, les personnes handicapées doivent être reconnues dans leurs droits et dans leur dignité, et nous devons être intransigeants envers toutes discriminations et tout discours haineux à leur encontre.

C'est à nous de progresser dans la construction de solutions d'accompagnement qui soient adaptées pour chacune et chacun, sous la forme de parcours balisés et sans rupture.

C'est à nous de faire comprendre à nos concitoyens ce qu'est véritablement le handicap, par-delà les stéréotypes et les idées reçues.

C'est à nous de convaincre la société qu'il y a tout à gagner à changer de regard collectif sur ces enjeux, en termes de partage des espaces de vie, d'enseignement, de culture, de sport.

Bref, de vivre ensemble.

Nous le savons bien, Mesdames et Messieurs, l'objectif est ambitieux.

Mais il est aussi exaltant.

Et, surtout, il est atteignable.

Et je sais pouvoir compter sur l'ensemble de vos forces pour qu'ensemble y parvenions.